TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460 ORGANISME DE CONTROLE NSPECT BELGIUM asbl/vzv IBAN: TVA BE0647601296 info@inspectbelgium.be http://www.inspectbelgium.be Avenue Eiffel, 8 Mission: 45384 No Client: 00003976 Contact Client / Entreprise: Adresse : I TVA.



Num. rapport: 20230007237-V.1.

Date d'emission: 2023-04-30 EXEMPLAIRE ORIGINAL

RAPPORT DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ: INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE

Marque: Itron

GENERALITE

Type d'installation: Extension/Modification

Lieu d'inspection: Rue de Bruxelles 18, 1480 Tubize

Référence: Livre | Chapitre 6.4. Date d'inspection: 14/04/2023

Inspectour: Avel VANDEN BUILCKE

Propriete de: Pers.Cont.:

Nature de l'extension/modification:

Type de locaux: Maison

Type d'inspection: Contrôle de conformité avant mise en usage

Autres Reglements:

Prochain contrôle au plus tard le:14/04/2048 ou dans un délai de:299 mois

Installateur: T.V.A.:

tel:

Documents de référence:

DETAILS DU POINT DE FOURNITURE

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: ORES

Compteur: 5913712012 Numero EAN: Non disponible

Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of boyengronds)

I max. instal: 40A

Lembeek

Ref.PV precedent .:

Liaison comptage-coffre de repart.

Nature du courant: Alternatif

Index I: 032578,7

schema unifilaire et plan de position ont ete signes pour approbation

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...):en ordre

Index II: 026209,6

Type de cable:XVB

Prot. princ. branchement: non visible Nombre de cond.: 3

Section: 10 mm²

CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS

Schémas conformes et signés: OUI

Description Installation:

Tension de serv : 3x230V

voir les schemas en annexe

Installation executee conformement aux schemas: en ordre

Inventaire des Influences externes present et signe:en ordre

Protection contre les chocs electriques:

Différentiels essaie par bouton test:en ordre

Contrôle des boucles de défaut:en ordre

Section: 16 mm2

Contact direct: en ordre

Contact indirect: en ordre

Resistance de dispersion: 7,65 Ohm

Resist. d'isolement general:5 Mohm

Electrode de terre: type: piquets Continuite PE et liaison equipotentielle:en ordre

Inter.Diff.General: 4p 40A/300mA

Scellé par plombage:p.a

Matériel et influences externes:en ordre Diff. supplem .: voir schémas

Pas encore places: Maison en travaux lors de la visite,

Nombre de tableaux: 5

Adéquation entre les dispositifs de protection et la section des conducteurs:En ordre

Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux:En ordre

Adéquation entre le différentiel et la valeur de la resistance de dispersion de terreEn ordre

Nombre de circuits terminaux: 27

Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux:Pas d'application

CONCLUSION



L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension et peut être mise en service, La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).

Pour le Directeur Technique.

L'inspecteur,

CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - Dérogation (D) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N11 () - Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection...

N12 () - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13 () - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw TEL +32 ±0 280 577 - +32 15 860 460 info@inspectbelgium.be TVA BE0647601296 http://www.inspectbelgium.be Avenue Eiffel, 8

Mission: 45384 Client / Entreprise: ID Externe:

IBAN:

No Client: 00003976 Adresse :

Lembeek Ref.PV precedent.: Contact: TVA:

Date d'emission: 2023-04-30 EXEMPLAIRE ORIGINAL

BELGIUM

INSPECT

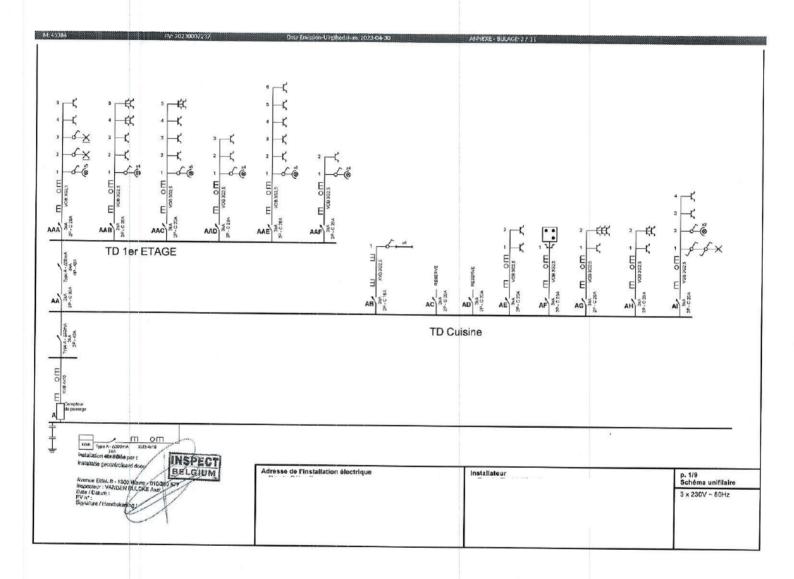
Num. rapport: 20230007237-V.1

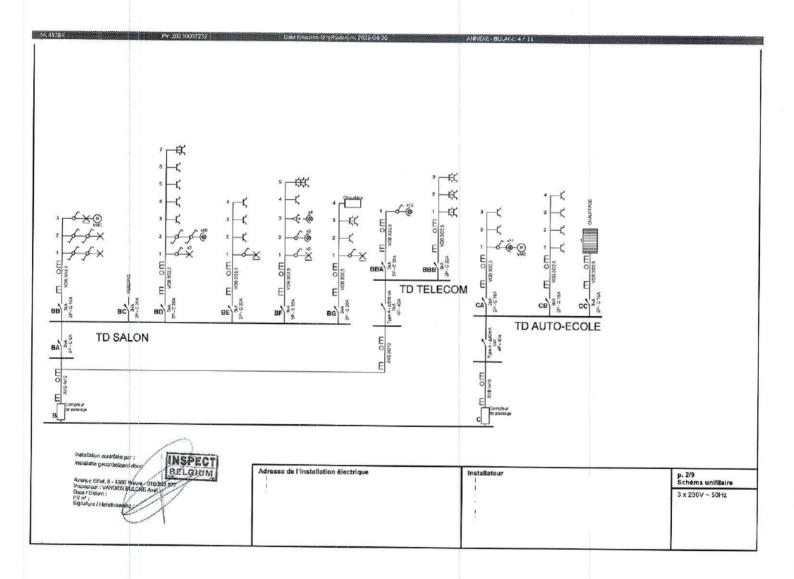
CONSEILS/REMARQUES:

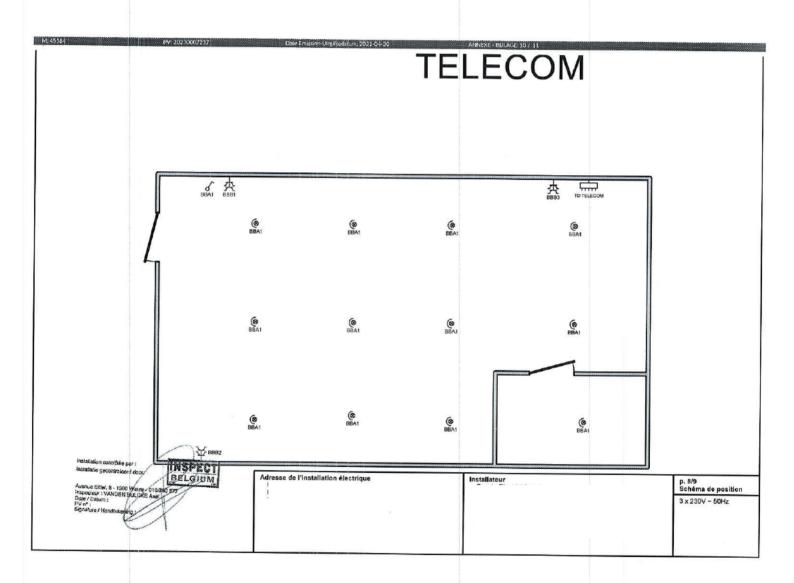
Suivant la sous-section 6.4.6.4.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :

- a) l'obligation de conserver le rapport dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.







A	BF	
AA	BG	
AAA	BBA	
AAB	· BBB	
AAC	C C	
AAD	CA	200000000000000000000000000000000000000
AAE	СВ	
AAF	CC	
AB		
AC		
AD		
AE		
AF	The state of the s	
AG		
AH		
Al		
В		
BA		
BB		
BC		
BD		
BE		
Installation controllab por :	esse de l'installation électrique Installateur	p. 9/9 Liste des circi
Date / Cabun : PV n : Signature / Handickening	[]	3 x 230V ~ 50Hz

